

continue à participer au projet de barrage des Trois-Gorges. Ils demandent au gouvernement de refuser à compter d'aujourd'hui de fournir une aide technique, des prêts, des garanties, des subventions ou tout autre forme d'aide financière en vue de la réalisation du projet de barrage des Trois-Gorges.

[Français]

ON DEMANDE D'ENRAYER LA VIOLENCE DANS NOTRE SOCIÉTÉ

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, j'aimerais déposer une pétition provenant de la population de Dubuisson, Val-d'Or, Malartic, Senneterre, Vassan, Val-Senneville, Sullivan et La Motte, en Abitibi. Les pétitionnaires déclarent que les films de violence à la télévision sont dangereux et, par conséquent, inadmissibles, parce qu'ils incitent à plus de violence.

On y mentionne que tous les jouets qui incitent à des jeux violents sont inacceptables et que leur fabrication devrait être supprimée. Ces citoyens signalent que dans les reportages d'actes de violence, la liberté de presse devrait être limitée et que l'information sur les actes de violence trop souvent répétée à la télévision sur toutes les chaînes, de même qu'à la radio, peut inciter à d'autres actes de violence identiques.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent humblement que le Parlement légifère sur les points ci-haut mentionnés pour enrayer la violence dans notre société afin de protéger davantage nos enfants et assurer à tous nos concitoyens et concitoyennes une meilleure qualité de vie.

[Traduction]

LA DÉRIVATION DES COURS D'EAUX

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par de nombreux habitants de Colombie-Britannique qui s'opposent à un projet appelé Multinational Resources Inc., appuyé par de nombreuses sociétés américaines. Ce projet vise à dériver jusqu'à un million de pieds-acres d'eau de la rivière Thompson-Nord, un affluent du fleuve Fraser, d'abord vers le bassin du fleuve Columbia puis, en passant par un certain nombre de rivières, jusque vers le bassin du fleuve Sacramento et, de là, vers le sud de la Californie.

On estime que le projet pourrait rapporter jusqu'à 300 millions de dollars de profits par année à son promoteur. Compte tenu des conséquences écologiques et des réserves que la dérivation des eaux en général suscite au sein

du public, les pétitionnaires demandent au Parlement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher la réalisation de projets de ce genre.

LE PROJET DE LOI C-268

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition portant sur un autre sujet et signée par des habitants de l'Alberta. Les pétitionnaires demandent au Parlement de reconnaître le bien-fondé du projet de loi C-268, Loi concernant l'institution d'un jour d'expression nationale de solidarité à l'égard des Premières nations du Canada, et d'appuyer le projet de loi et l'initiative qu'il représente afin de démontrer notre solidarité et notre soutien à l'égard des autochtones du Canada.

LES PROGRAMMES DE PROTECTION DES TÉMOINS

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, je tiens à présenter ici aujourd'hui 29 pétitions qui portent toutes sur le même sujet.

Elles sont signées par littéralement des milliers de Canadiens de toutes les régions du pays qui font remarquer que, au Canada, la politique relative aux programmes de protection des témoins est à la discrétion des diverses forces policières. Les pétitionnaires signalent en outre qu'il s'ensuit un manque d'unité ou de consensus national sur cette question.

Ils demandent par conséquent au Parlement de prévoir une loi qui assure la protection des témoins. En un sens, c'est la raison pour laquelle j'ai présenté plus tôt aujourd'hui mon projet de loi d'initiative parlementaire.

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui à la question n° 367.

[Texte]

Question n° 367—**M. Belsher:**

A-t-on réengagé à contrat des fonctionnaires à qui on avait accordé une retraite anticipée et (ou) une indemnité de départ et, dans l'affirmative, a) combien y en a-t-il eu, b) à quel prix, c) combien auraient coûté environ ces personnes si on les avait gardées?

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Pour l'exercice 1991-1992:

oui, a) 93; b) 1 577 103 \$; et c) approximativement 3 041 456 \$ (à l'exclusion d'avantages sociaux payés aux employés).